



Madame Elisabeth BORNE
Ministre des Transports
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
40, rue du Bac
75700 PARIS

NICOLE BONNEFOY
Sénatrice de la Charente
Conseillère départementale de la Charente

Mansle, le 22 mars 2018

Objet : transport debout d'enfants

N/réf : 18eb028

Madame la Ministre,

Permettez-moi de vous rappeler mon courrier (copie ci-jointe) du 16 février dernier qui n'a pas encore reçu de réponse et je m'inquiète dès à présent en constatant la teneur de vos propos, sur le même sujet, à la question écrite de ma collègue, la députée Frédérique Tuffnell [*réponse publiée au JO le : 20/03/2018 page 2395*] et que vous me permettez de commenter en tant que Présidente de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public).

Nous avons bien compris que « le transport debout sur des services ordinaires n'est en soi aucunement irrégulier ». Nous pouvons même entendre que « la réglementation actuelle ne prévoit aucune obligation d'organiser le transport en SATPS ».

Là où nous ne vous rejoignons pas, Madame la Ministre, c'est de mettre sur le même plan « des questions bien légitimes de mutualisation et d'efficacité du transport » et notre demande qui porte exclusivement sur une préoccupation majeure de sécurité (sans parler du confort) des enfants transportés.

Le bilan très grave de l'accident de bus scolaire, le mardi 16 janvier 2018, avec du transport debout, dans la ville allemande de Eberbach (Bade-Wurtemberg) nous dispense de toute justification : sur les 43 enfants présents dans le bus, dont de nombreux debout, 10 ont été grièvement atteints.

.../...



.../...

Vous renvoyez la responsabilité de la décision aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Je peux vous assurer –et notre dernier séminaire national nous l’a bien confirmé, en présence de membres de vos services- que la très grande majorité des AOM n’ont pas encore compris que le transport d’élèves n’est pas forcément « soluble » dans du transport par bus, notamment en périphérie rurale, et qu’il peut parfois être nécessaire de créer des services dédiés aux scolaires.

Aussi, nous ne comprenons pas votre réponse peu soucieuse des intérêts des enfants transportés et donc, de leurs familles dont l’inquiétude grandit et ne cesse de se manifester.

Au regard de ces éléments, je souhaiterais savoir, Madame la Ministre, quelles mesures vous comptez prendre, avec le Ministre de l’Intérieur, pour mettre un terme à cette dérive inacceptable et surtout dangereuse, en matière de transport scolaire ?

Dans l’attente de votre réponse, je vous assure, Madame la Ministre, l’expression de ma haute considération.

Benàlors

Nicole BONNEFOY

P.J. : copie mon courrier du 16 février 2018



Monsieur Emmanuel BARBE
Délégué interministériel
Direction de la sécurité routière (DSR)
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cédex 08

NICOLE BONNEFOY
Sénatrice de la Charente
Conseillère départementale de la Charente

Mansle, le 22 mars 2018

Objet : transport debout d'enfants

Monsieur le Délégué interministériel,

Permettez-moi de vous rappeler mon courrier (copie ci-jointe) du 16 février dernier qui n'a pas encore reçu de réponse et je m'inquiète dès à présent en constatant la teneur des propos de la Ministre Elisabeth BORNE, sur le même sujet, à la question écrite de ma collègue, la députée Frédérique Tuffnell [réponse publiée au JO le : 20/03/2018 page [2395](#)].

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie du courrier que j'adresse ce jour à Madame la Ministre Elisabeth BORNE.

En espérant que rapidement des mesures seront prises pour mettre un terme à cette dérive inacceptable et surtout dangereuse en matière de transport scolaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué interministériel, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Nicole BONNEFOY

P.J. : copie mon courrier du 16 février 2018 et copie courrier à la Ministre